



---

**Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties  
visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto****Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux  
engagements des Parties visées à l'annexe I au titre  
du Protocole de Kyoto sur les première et deuxième parties  
de sa dix-septième session, tenues à Bonn du 15 au 24 mai 2012  
et à Doha du 27 novembre au 6 décembre 2012**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture et reprise de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–6	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	7–15	2
A. Adoption de l'ordre du jour .....	7–8	2
B. Organisation des travaux de la session .....	9–13	3
C. Élection du Bureau .....	14–15	3
III. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Point 3 de l'ordre du jour).....	16–38	4
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour) .....	39–40	7
V. Rapport de la session (Point 5 de l'ordre du jour) .....	41–42	7
VI. Suspension et clôture de la session .....	43–46	7
Annexe		
Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était saisi à sa dix-septième session .....		9

## **I. Ouverture et reprise de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) a tenu la première partie de sa dix-septième session à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 15 au 24 mai 2012.

2. La Présidente du Groupe de travail spécial, M<sup>me</sup> Madeleine Rose Diouf Sarr (Sénégal) a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Elle a également salué M. Jukka Uosukainen (Finlande) en sa qualité de Vice-Président du Groupe de travail spécial et a transmis les excuses de la Rapporteuse, M<sup>me</sup> Erika Hasznos (Hongrie), qui se trouvait dans l'impossibilité de participer à la session.

3. À la 1<sup>re</sup> séance, la Présidente a rappelé aux délégations que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) avait mené à bien les travaux de sa septième session à Durban (Afrique du Sud) en fixant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 comme date de début de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et en adoptant des décisions clefs relatives aux méthodes et règles de comptabilisation à appliquer au cours de cette deuxième période d'engagement. Elle a aussi rappelé qu'à la même session la CMP avait confié une part importante des travaux techniques à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

4. La Présidente a encouragé les Parties à s'appuyer sur les résultats obtenus à Durban et à s'attacher à produire un texte final décisif issu des délibérations du Groupe de travail spécial à adopter à Doha (Qatar) à la huitième session de la CMP, conformément à la décision 1/CMP.7. La dix-septième session du Groupe de travail spécial a été suspendue le 24 mai.

5. La dix-septième session a repris le 27 novembre 2012 au Centre national des congrès du Qatar à Doha. La Présidente a ouvert la seconde partie de la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs à la 3<sup>e</sup> séance.

6. À la même séance, elle a rappelé qu'une session supplémentaire informelle du Groupe de travail<sup>1</sup> s'était tenue à Bangkok (Thaïlande), ce qui avait facilité l'avancement des travaux sur les questions à l'examen. Dans ce contexte, elle a instamment invité les Parties à conclure ces travaux et à accomplir le mandat énoncé dans la décision 1/CMP.1 et confirmé dans la décision 1/CMP.7.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

7. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 15 mai, le Groupe de travail spécial a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/AWG/2012/1).

---

<sup>1</sup> La session supplémentaire informelle du Groupe de travail spécial s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok du 30 août au 5 septembre 2012.

8. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session;
    - c) Élection du Bureau.
  3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
  4. Questions diverses.
  5. Rapport de la session.

## **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Lors de ces séances, tenues à Bonn et Doha, respectivement, la Présidente a noté que toutes les séances seraient organisées conformément aux recommandations du SBI<sup>2</sup>.

10. À la 1<sup>re</sup> séance, la Présidente a présenté ses propositions concernant les modalités et le déroulement des activités de la session, que le Groupe de travail spécial a approuvées. En particulier, elle a proposé qu'un groupe de contact, dont elle assumerait la présidence, soit constitué pour s'occuper de la question des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et que certains travaux techniques soient confiés à un groupe restreint dont les cofacilitateurs seraient M<sup>me</sup> Sandea de Wet (Afrique du Sud) et M. Jürgen Lefevere (Union européenne)<sup>3</sup>.

11. À la 3<sup>e</sup> séance, après ses observations liminaires, la Présidente, se référant à sa note relative au déroulement de la deuxième partie de la dix-septième session<sup>4</sup>, a proposé que le Groupe de travail spécial reprenne ses travaux conformément aux modalités établies à Bonn, y compris les consultations informelles du Vice-Président sur les aspects juridiques et les questions de procédure à prendre en considération pour passer sans heurt à la deuxième période d'engagement.

12. En outre, la Présidente a informé la plénière des formalités à prévoir pour l'adoption et le traitement des amendements au Protocole de Kyoto. Elle a rappelé en particulier qu'il faudrait procéder à un examen des aspects juridiques et du libellé du texte à adopter et a suggéré qu'un «comité de toilettage» soit constitué à cette fin.

13. Pour finir, la Présidente a souligné combien il était important que le secrétariat reçoive un consentement écrit valide des Parties qui avaient exprimé l'intention de figurer à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour la deuxième période d'engagement et que deux tiers au moins des Parties au Protocole de Kyoto fassent parvenir des pouvoirs en bonne et due forme.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2010/10, par. 164 et 165, et FCCC/SBI/2011/7, par. 167.

<sup>3</sup> En outre, des consultations informelles sur des points de droit et de procédure ayant trait à la mise en route de la deuxième période d'engagement ont été lancées ultérieurement au cours de la session, à la suite d'un accord conclu entre les Parties dans le cadre du groupe de contact.

<sup>4</sup> FCCC/KP/AWG/2012/4.

## C. Élection du Bureau

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

14. À la 1<sup>re</sup> séance, la Présidente a fait savoir au Groupe de travail spécial que les consultations sur la désignation du Rapporteur se poursuivaient et a encouragé les groupes régionaux à présenter leurs candidatures. À la 2<sup>e</sup> séance, la Présidente a indiqué qu'aucune candidature nouvelle n'avait été reçue. Conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué<sup>5</sup>, M<sup>me</sup> Hasznos continuerait donc d'exercer son mandat.

15. À la 3<sup>e</sup> séance, la Présidente a souhaité la bienvenue à M<sup>me</sup> Anna Tamás (Hongrie)<sup>6</sup> et l'a remerciée d'avoir accepté les responsabilités attachées au poste de rapporteur du Groupe de travail spécial.

## III. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

(Point 3 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

16. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances et à sa 4<sup>e</sup> séance, tenue le 6 décembre.

17. À sa 1<sup>re</sup> séance, le Groupe de travail spécial était saisi des documents FCCC/KP/AWG/2012/1, FCCC/KP/AWG/2012/2 et FCCC/KP/AWG/2012/MISC.1 et Add.1.

18. À la même séance, la Présidente s'est référée à sa note relative au déroulement des travaux<sup>7</sup> et a brièvement rappelé les principales questions dont il faudrait conclure l'examen pour que le Groupe de travail spécial puisse achever ses travaux, à savoir:

a) Les questions ayant trait aux objectifs chiffrés de limitation ou de réduction des émissions, y compris les informations fournies sur ce sujet par les Parties et rassemblées dans le document FCCC/KP/AWG/2012/MISC.1 et Add.1;

b) L'évaluation des incidences du report des unités de quantité attribuée à la deuxième période d'engagement et les mesures qu'il convient de prendre pour remédier à ces incidences;

c) L'examen et la mise au point des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto figurant à l'annexe 3 de la décision 1/CMP.7, y compris la durée de la période d'engagement.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, notamment une déclaration d'un représentant de la présidence de la Conférence des Parties et de la CMP et des déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne et de ses 27 États membres, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), des États d'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), du Groupe des États arabes, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA), de la Coalition des pays à forêt ombrophile et des pays du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine). En outre, des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement et d'ONG représentant les jeunes.

<sup>5</sup> FCCC/CP/1996/2.

<sup>6</sup> Conformément à l'article 25 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, M<sup>me</sup> Tamás a remplacé M<sup>me</sup> Hasznos après la démission de celle-ci.

<sup>7</sup> FCCC/KP/AWG/2012/2.

20. À la 2<sup>e</sup> séance, la Présidente a rendu compte des progrès réalisés pendant la session, mais a signalé que des travaux considérables restaient à effectuer pour rapprocher les positions divergentes des Parties.

21. Elle a aussi déclaré que les travaux techniques menés dans le cadre du groupe restreint sur le point 3 de l'ordre du jour avaient été complétés par des consultations informelles du Vice-Président sur les aspects juridiques et les questions de procédure ayant trait à la mise en route de la deuxième période d'engagement. Ces consultations avaient grandement contribué à clarifier les positions des Parties et les options envisageables pour faciliter une issue favorable à Doha. La Présidente a aussi noté qu'il restait beaucoup à faire sur ces questions de droit et de procédure.

22. Avant de suspendre la dix-septième session du Groupe de travail spécial, la Présidente a exhorté les Parties à s'employer, entre la première et la seconde partie de la session, à faire en sorte qu'un accord puisse être conclu à Doha.

23. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, notamment au nom des États d'Afrique, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Union européenne, des PMA, du Groupe composite, du Groupe des États arabes, d'un groupe de cinq Parties (Bolivie, Cuba, Équateur, Nicaragua et Venezuela), des membres de l'ALBA et de la Coalition des pays à forêt ombrophile. En outre, des déclarations ont été faites au nom d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, d'organisations de peuples autochtones et d'ONG représentant les jeunes.

24. À la 3<sup>e</sup> séance, la Présidente a informé les Parties de réunions qui avaient eu lieu en dehors du cadre du Groupe de travail spécial mais qui intéressaient les travaux du Groupe. Elle a tout d'abord rendu compte d'une réunion tenue en prévision de Conférence des Parties à Séoul (République de Corée) les 22 et 23 octobre 2012 et a mis l'accent sur le vif intérêt et le degré élevé de mobilisation manifestés à cette occasion par les Parties à l'égard des travaux du Groupe de travail spécial.

25. La Présidente a ensuite rappelé la demande faite par les Parties à la session supplémentaire informelle de Bangkok tendant à organiser des consultations informelles sur les questions d'admissibilité se rapportant à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, de façon à favoriser une meilleure compréhension et une clarification des positions des Parties avant la conférence qui se tiendrait à Doha.

26. La Présidente a indiqué que ces consultations informelles avaient eu lieu en novembre à Bonn avec le concours de la présidence de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP. Elle a noté que la réunion avait offert une occasion des plus utiles de clarifier bon nombre des questions d'admissibilité et elle a donc encouragé les Parties à centrer leur attention sur les négociations et sur l'accord à conclure à Doha.

27. À la même séance, le Groupe de travail spécial a été saisi des documents FCCC/KP/AWG/2012/4, FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1 et FCCC/KP/AWG/2012/MISC.1 et Add.1 et 2.

28. La Présidente s'est référée à sa note relative au déroulement de la deuxième partie de la session<sup>8</sup> et à sa proposition visant à faciliter les négociations<sup>9</sup>, contenant un projet de décision sur les propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto en application du paragraphe 9 de son article 3, les propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto et à ses annexes A et B, annexés au projet de décision, ainsi qu'une section à compléter où seraient consignés les travaux pertinents des organes subsidiaires

---

<sup>8</sup> FCCC/KP/AWG/2012/4.

<sup>9</sup> FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1.

prévus dans les décisions 1/CMP.7 et 3/CMP.7. La Présidente a souligné que sa proposition visant à faciliter les négociations pouvait être revue au cours de la session pour tenir compte des progrès réalisés dans les négociations.

29. Avant de donner la parole aux Parties, la Présidente a rappelé les questions que le Groupe de travail spécial devrait prendre en considération pour achever ses travaux:

- a) Durée de la deuxième période d'engagement, objectifs chiffrés de limitation ou de réduction des émissions et degré d'ambition en matière d'atténuation;
- b) Continuité juridique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- c) Continuité opérationnelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- d) Report et excédent d'unités de Kyoto.

30. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Alliance des petits États insulaires, des États d'Afrique, du Groupe des États arabes, de la Coalition des pays à forêt ombrophile, d'un groupe de 25 Parties et des pays du groupe BASIC. En outre, des déclarations ont été faites au nom d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, des organisations de peuples autochtones, d'ONG représentant les syndicats et d'ONG représentant les jeunes ainsi que par deux représentants des ONG de défense de l'environnement.

31. À la 4<sup>e</sup> et dernière séance de la dix-septième session, la Présidente a rappelé qu'à la séance plénière informelle organisée le 3 décembre par le Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP, elle avait émis l'opinion que le règlement de certaines questions nécessiterait l'intervention des ministres.

32. Comme suite à sa suggestion, le Président avait alors demandé à M. Luis Figueiredo Machado (Brésil) et à M. Bård Solhjell (Norvège) d'engager un processus informel de communication au niveau ministériel sur les questions intéressant le Groupe de travail spécial considérées comme nécessitant une intervention ministérielle.

33. La Présidente a rendu compte des progrès des différents groupes, qui avaient été pris en compte dans sa proposition visant à faciliter les négociations, successivement mise à jour dans les documents FCCC/KP/AWG/2012/CRP.2, où apparaissaient les résultats des travaux accomplis par le Groupe de travail spécial dans la première semaine, et FCCC/KP/AWG/2012/CRP.3, consignants des propositions supplémentaires des Parties et regroupant le texte des amendements proposés au Protocole de Kyoto en une seule annexe.

34. La Présidente a indiqué qu'elle avait pris en considération les observations reçues des Parties à la suite de sa présentation de la dernière mouture du texte<sup>10</sup> au groupe de contact. Le résultat figurait dans le document FCCC/KP/AWG/2012/L.3, présenté à la plénière du Groupe de travail spécial le 6 décembre.

35. La Présidente a souligné combien il était important de réduire les options devant faire l'objet d'un plus ample examen par les ministres et a proposé que le Groupe de travail spécial transmette les résultats de ses travaux, tels qu'ils figuraient dans le document FCCC/KP/AWG/2012/L.3, à la CMP pour adoption et aux fins de l'achèvement du mandat énoncé dans la décision 1/CMP.1.

---

<sup>10</sup> FCCC/KP/AWG/2012/CRP.3.

36. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, des PMA, des États d'Afrique, de l'Union européenne, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et de l'Alliance des petits États insulaires.

37. Pour finir, à la même séance, la Présidente a noté que le groupe de contact avait souscrit à son idée de constituer un «comité de toilettage» pour procéder à l'examen des aspects juridiques et linguistiques du texte des amendements. Elle a assuré les Parties qu'un tel comité, qui serait composé de deux juristes provenant de chacun des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies et d'un juriste originaire des petits États insulaires en développement, serait chargé non pas de rouvrir un débat sur des questions de fond mais de revoir le texte d'un point de vue juridique et linguistique, une fois celui-ci disponible dans les six langues officielles de l'ONU<sup>11</sup>.

## 2. Conclusions

38. Un groupe de Parties a demandé que des modifications soient apportées au texte figurant dans le document FCCC/KP/AWG/2012/L.3. Sur une proposition de la Présidente, le Groupe de travail spécial est convenu de transmettre les résultats de ses travaux, tels qu'ils avaient été modifiés en séance, à la CMP pour examen et adoption et en vue de l'achèvement du mandat énoncé dans la décision 1/CMP.1. Les modifications demandées ont été prises en compte dans le document FCCC/KP/AWG/2012/L.3/Rev.1.

## IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

39. Ce point a été examiné aux 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances du Groupe de travail spécial.

40. Aucune autre question n'a été soulevée.

## V. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

41. À sa 4<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport sur les première et deuxième parties de sa dix-septième session, faisant l'objet du document FCCC/KP/AWG/2012/L.2.

42. Sur une proposition de la Présidente, le Groupe de travail spécial a autorisé la Rapporteuse à achever l'établissement du rapport de la session, suivant les indications de la Présidente et avec le concours du secrétariat.

## VI. Suspension et clôture de la session

43. À la 2<sup>e</sup> séance, compte tenu des travaux restant à accomplir, la Présidente a proposé que la dix-septième session du Groupe de travail spécial soit suspendue afin de tirer parti au maximum du temps disponible à Doha, où sept organes se réuniraient parallèlement, et de limiter les questions de procédure.

44. Le Groupe de travail spécial a décidé de procéder à la suspension de la session, qui a alors été déclarée suspendue par la Présidente.

---

<sup>11</sup> Ce «comité de toilettage» s'est réuni le 7 décembre 2012. Ses recommandations ont été prises en compte dans le cadre des consultations informelles engagées par les ministres, dont il est question ci-dessus au paragraphe 32.

45. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a remercié le Vice-Président pour le sérieux avec lequel il s'était acquitté de sa tâche tout au long de l'année, ainsi que l'équipe de cofacilitateurs qui s'était consacrée aux diverses questions. Elle a aussi exprimé sa gratitude aux interprètes pour les services assurés au cours de la session. La Présidente a enfin remercié le Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP et son équipe pour leur excellente collaboration pendant la session ainsi que pour les remarquables installations mises à la disposition des Parties.

46. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la dix-septième session du Groupe de travail spécial.

## Annexe

### **Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était saisi à sa dix-septième session**

#### **Documents établis pour la session**

FCCC/KP/AWG/2012/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/KP/AWG/2012/2	Note relative au déroulement de la dix-septième session. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2012/4	Note relative au déroulement de la deuxième partie de la seizième session. Note de la Présidente
FCCC/KP/AWG/2012/MISC.1 et Add. 1 et 2	Information by Parties included in Annex I listed in annex 1 to decision 1/CMP.7 on their quantified emission limitation or reduction objectives for the second commitment period under the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2012/L.1	Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa dix-septième session tenue à Bonn du 15 au 24 mai 2012
FCCC/KP/AWG/2012/L.2	Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les première et deuxième parties de sa dix-septième session, tenues à Bonn du 15 au 24 mai 2012 et à Doha du 27 novembre au x décembre 2012
FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1	Proposal by the Chair to facilitate negotiations
FCCC/KP/AWG/2012/CRP.2	Proposal by the Chair to facilitate negotiations
FCCC/KP/AWG/2012/CRP.3	Proposal by the Chair to facilitate negotiations
FCCC/KP/AWG/2012/L.3/Rev.1	Résultats des travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Projet révisé de conclusions proposé par la Présidente

### Autres documents disponibles

- FCCC/KP/AWG/2011/7 Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les troisième et quatrième parties de sa seizième session, tenues à Panama du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2011 et à Durban du 29 novembre au 10 décembre 2011
- FCCC/KP/CMP/2011/10/Add.1 Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011. Additif. Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa septième session
-